

N°20-12-158

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. (reçoit pouvoir d'O. OBERT) ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. (reçoit pouvoir de V. MONBAILLY) ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir d'A. CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Messieurs FRANQUE G.A. ; OBERT O. (donne pouvoir à H. COFFIN) ; FAUVIAUX F. ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; MONBAILLY V. (donne pouvoir à M. LEROY) ; BACQUET J. ; LEFEBVRE S. (donne pouvoir à C. LEROY)

Absents :

Messieurs DENECQUE J.F. ; SENECAT D. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COYOT J.C.

1

Monsieur Michel LHEUREUX est élu secrétaire.

OBJET : LIAISONS DOUCES – PLAN DE RELANCE EUROPE – ENGAGEMENT REACT EU

Rapporteur : Christian TELLIER

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la CCPL s'est dotée d'un projet de Territoire ambitieux notamment sur le sujet de l'émergence d'une mobilité rurale de proximité à la fois sobre, efficace et solidaire, plus particulièrement à travers deux objectifs :

- Adapter les modes de déplacements en fonction de l'échelle et de la structuration du territoire
- Développer les liaisons douces à différentes échelles

Le PLUI intègre donc une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique sur le sujet de la mobilité douce permettant à terme la mise en œuvre d'un véritable maillage territorial de liaisons douces à l'échelle de la CCPL.

Identifiant plusieurs niveaux d'itinéraires à valoriser ou créer, l'OAP mobilité douce est un document cadre coordonnant sur le sujet l'ensemble des politiques publiques à l'échelle des communes, de la CCPL, du Département et de la Région.

Le Conseil communautaire avait validé en 2019 une intervention annuelle de 200 000 euros pour le développement des liaisons principales.

Dans le cadre du plan de relance post COVID de l'Union Européenne (intitulé REACT EU), en lien avec la Région, la CCPL s'est positionnée pour le financement sur trois ans (2021 – 2023) de sa stratégie de déploiement des liaisons douces dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider la mobilisation des fonds de l'Union Européenne selon la mise en œuvre suivante pour un financement à 70% par des fonds FEDER :

Mise en œuvre des liaisons structurantes du schéma sur 46 km : 1 000 000 euros annuels

- Lumbres / Setques / Esquerdes 6,2 km
- Lumbres / Acquin / Bouvelinghem / Journy / Audrehem / Bonningues 19 km
- Lumbres / Affringues / Nielles / Vaudringhem 10,8 km
- Lumbres / Seninghem / Coulomby 10 km

Cette liste non exhaustive en cours d'investigation pourra être complétée ou modifiée selon les opportunités et estimations du coût des tracés.

Equipements en faveur de l'écosystème vélo : 205 000 euros

- Acquisition / pose de 7 abris vélos sur les pôles de proximité en lien avec les stations mobilité : 85 000 euros
- Acquisition / pose de 8 stations de réparation / gonflage vélo en lien avec les stations mobilité : 20 000 euros
- Acquisition / pose de 240 arceaux de stationnement vélo sur les 36 communes : 75 000 euros
- Acquisition / pose de 20 bornes de recharge VAE en lien avec les stations mobilité : 25 000 euros

Mission de maîtrise d'œuvre : 250 000 euros

Coût total du projet : 3 455 000 euros financé à hauteur de 70% par le REACT UE soit une subvention attendue de 2 418 500 euros de fonds européens qui pourront être complétés au cas par cas par des financements du Département et de l'Etat pour un montant total de 345 500 euros. Le reste à charge de la CCPL serait donc de l'ordre de 691 000 euros soit 230 000 euros annuels.

Le conseil communautaire est invité à valider ce montage, étant entendu que la mise en œuvre du projet fera l'objet de procédures de marchés publics qui devront également être validées par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider le dossier de demande de financement tel que présenté ci-dessus et de le déposer dans le cadre du plan de relance de l'Union Européenne REACT EU « mobilité » en lien avec le Conseil Régional des Hauts de France,
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de marchés publics pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre chargée de la préparation et de la mise en œuvre du projet,
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier permettant la mise en œuvre du projet

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20201215-20-12-158-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020